

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2016

PLFR POUR 2016 - (N° 4235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 607

présenté par
M. de Courson

à l'amendement n° 333 de Mme Fabre

APRÈS L'ARTICLE 19

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« vinification des vendanges issues de leur propre récolte »

les mots :

« commercialisation de vins provenant d'achats de raisins, moûts ou même vins ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.